



Chardonens Jean-Daniel

Demande procédure accélérée : Aide aux pêcheurs professionnels

Cosignataires :

Réception au SGC : 10.09.19

Transmission au CE : *

Dépôt

Conformément à l'art. 174 de la loi sur le Grand Conseil, je demande que le délai légal de 5 mois soit ramené à 2 mois pour le traitement du mandat déposé ce jour par les députés broyards concernant une aide financière urgente pour nos pêcheurs professionnels.

Développement

La situation économique devient critique pour nos pêcheurs professionnels. En effet, le produit de leur pêche est devenu dérisoire car les cormorans ne cessent de proliférer. Aujourd'hui, ces artisans nous lancent un véritable cri d'alarme pour obtenir une aide financière urgente afin de pouvoir subsister à court terme.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).